Orientations

Orientation 2. Améliorer la connaissance des patrimoines

Les patrimoines du territoire sont connus de façon très hétérogène et l'information est d'une manière générale encore trop peu diffusée.

Les forêts et les agrosystèmes font l'objet d'inventaires et de suivis par des acteurs divers mais ils sont peu comparables car adossés à des protocoles propres à chaque commanditaire. L'état des connaissances sur les écosystèmes forestiers (leur état de conservation, leur résilience face au changement climatique, les relations entre gestion forestière et biodiversité, etc.) est encore partiel. Il en est de même pour celui sur les techniques culturales agricoles, la diversification des rotations ou la biodiversité dans les parcelles cultivées.

La connaissance sur les autres patrimoines naturels, leur localisation précise, leur fonctionnement, leur état de conservation et les services qu'ils rendent peut être aussi améliorée et éclairée par des recherches sur l'histoire de l'environnement.

L'eau, au centre de nombreuses politiques visant sa préservation, ne fait pourtant pas l'objet, sur le territoire, de suivis réguliers, qualitatifs ou quantitatifs, et le fonctionnement naturel des cours d'eau n'est pas bien connu.

Enfin, les composantes du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine immatériel et bâtiments d'intérêt patrimonial notamment) sont encore insuffisamment recensées et étudiées.

À l'échelle de l'ensemble du territoire du parc national, les thématiques mises en avant dans la stratégie scientifique du Parc national et étudiées prioritairement dans le cœur trouvent une nouvelle résonance. De nouveaux champs d'application sont possibles en raison du territoire plus étendu, des compléments peuvent être apportés à certains sujets d'étude et des données socioéconomiques en lien avec les écosystèmes* étudiés peuvent être ajoutées.

L'approche territoriale globale complète le socle de connaissances. Elle met à disposition des acteurs locaux des outils pour maintenir le bon état des patrimoines naturels et culturels, pour accroître la résilience* des écosystèmes* forestiers ou des systèmes agricoles, ou encore pour préserver la disponibilité de la ressource en eau dans la perspective des effets du changement climatique. La présence de la forêt et de certains autres milieux ou espèces particulièrement sensibles constituent de précieux indicateurs de ce bon état écologique. Le Parc national est l'opportunité de préserver la biodiversité* et de développer une ingénierie novatrice dans la gestion des milieux naturels.

Mesure n°1. Mieux comprendre l'écosystème forestier et son fonctionnement

Mesure n°2. Approfondir la connaissance des patrimoines naturels

Mesure n°3. Créer et animer un observatoire de l'eau

Mesure n°4. Améliorer la connaissance des milieux agricoles et de leur fonctionnement

Mesure n°5. Accompagner l'inventaire et l'étude des patrimoines culturels

MESURE N°1. MIEUX COMPRENDRE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER ET SON FONCTIONNEMENT

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr

Orientations

Raison d’être du Parc national, les forêts font l’objet d’une attention particulière. Pour améliorer leur gestion, il est nécessaire de bien comprendre leur fonctionnement. Cette mesure vise à acquérir et diffuser des connaissances détaillées sur les écosystèmes forestiers*. L’articulation entre les actions de connaissance menées en cœur avec celles menées en aire d’adhésion est souhaitable.

Il s’agit d’abord d’améliorer la connaissance de la naturalité forestière. Sur la base d’actions volontaires mises en œuvre par les propriétaires forestiers, la sous-trame forestière de naturalité est étendue au-delà des forêts domaniales. Pour la mettre en place, l’état des lieux des forêts est complété par l’acquisition de connaissances sur les peuplements (structure, capital, traitement sylvicole, etc.) et par le recensement des forêts matures et des forêts non exploitées, notamment des petites forêts privées ou des espaces en déprise agricole. Une attention particulière permet d’associer étroitement tous les acteurs de la filière, dont les propriétaires forestiers.

Le parc national est un territoire pilote pour effectuer des suivis scientifiques sur le changement climatique : évolution des aires de répartition des essences, adaptation et résistance des essences, interactions climat-biodiversité*-sylviculture, état de santé des forêts, dépérissements, carbone, évolution de la croissance des arbres, etc. En complément, les recherches portant sur toutes les composantes de l’écosystème forestier* sont encouragées : fonctionnement global des forêts, effets des sylvicultures, biodiversité*, relations milieux et faune sauvage, services écosystémiques*, évolution des pratiques de gestion et d’exploitation forestières, matériau bois. À l’initiative des partenaires de la charte, les champs d’études peuvent être élargis.

À l’échéance de la première charte, des études cartographiques sont réalisées à l’échelle du parc national. Prioritairement, les efforts conjugués porteront sur la carte des habitats naturels* forestiers et de leur état de conservation, la carte des stations forestières* ou encore la carte des sensibilités paysagères.

Pour accompagner les actions de recherche sur l’écosystème forestier*, un réseau d’environ 600 placettes permanentes est mis en place à l’échelle des forêts du parc national. Un appui fort de l’État et des collectivités est attendu pour soutenir dans le temps ce maillage et l’inscrire dans les programmes et dispositifs nationaux existants (BGF, RENECOFOR, IGN, RMT AFORCE, DSF, PSDRF, etc.).

En outre, c'est en aire d'adhésion que des expérimentations, moins en adéquation avec la vocation de naturalité* des forêts du cœur, peuvent être initiées. Ce sont par exemple l’utilisation de nouvelles essences ou l’expérimentation de nouveaux itinéraires sylvicoles* sous réserve de l’absence de risque d’invasion biologique ou de pollution génétique.

Tous les nouveaux enseignements seront portés à la connaissance et diffusés auprès des professionnels ainsi que du grand public. Ces études forment la base d’actions concertées entre scientifiques et gestionnaires. Elles servent directement les propriétaires et gestionnaires forestiers qui peuvent ainsi adapter leurs pratiques de gestion.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
- pilote des études et des cartographies - pilote la définition de la trame de naturalité forestière théorique	- soutiennent les démarches engagées - facilitent la diffusion des résultats	État et ses établissements (Inventaire forestier nationa géographique) Régions et Départements

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr

- informe et sensibilise - contribue au suivi des placettes - collecte et gère des données - partage les connaissances		Organismes de recherche Propriétaires forestiers et l Associations de protection

EXEMPLES D'ACTIONS

- Réaliser l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et semi-naturels du Parc national avec leur état de conservation.
- Créer un réseau de placettes permanentes pour caractériser le capital boisé et suivre son évolution dans le temps.
- Préparer l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique dans le respect de la biodiversité et des sols.

MESURE N°2. APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES NATURELS

De façon complémentaire à l'objectif fixé pour le cœur (cf. objectif 1), le Parc national et ses partenaires, visent à mieux connaître l'étendue et la richesse des patrimoines naturels, biologiques comme géologiques, de son périmètre.

Une connaissance minimale du territoire est attendue à travers une cartographie des habitats naturels* et semi-naturels, en lien avec la démarche nationale CarHab, vaste programme prévoyant la cartographie au 1/25 000ème des habitats terrestres sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'horizon 2025. Au regard de la responsabilité renforcée du territoire, des inventaires plus précis des cibles patrimoniales* sont accompagnés sur tout le périmètre. En particulier, le Parc national coordonne la réalisation d'un inventaire de la géodiversité* remarquable du territoire, particulièrement méconnue et peu mise en valeur. En lien avec les démarches portées par d'autres acteurs de la charte, certains suivis et études pour mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes*, appliqués prioritairement au cœur, sont également réalisés en aire d'adhésion.

Le Parc national accompagne l'effort de mieux connaître la biodiversité* ordinaire dans le cadre des actions portées par l'Agence française pour la biodiversité et des démarches régionales et départementales. Il encourage en particulier les opérations de sciences participatives, en lien avec une volonté de sensibilisation (cf. orientation 18). À l'échéance de la charte, une trentaine d'atlas de la biodiversité* sont réalisées avec les communes volontaires du Parc national. L'établissement public et ses partenaires incitent également les habitants et visiteurs à renseigner leurs observations dans les différents outils d'observation de la nature (Observatoires Vigie nature et visionature, plateforme « e-observation » de Faune Bourgogne et de Faune Champagne-Ardenne, outil CardObs et autres plateformes de saisie du SINP, etc.). Il soutient les initiatives portées par les associations qui concourent à cet objectif (Inventaire de la faune vertébrée de Côte d'Or – Ligue pour la protection des oiseaux).

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr

Orientations

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
- anime la stratégie scientifique - informe - Partage les résultats. - coordonne les suivis - initie et soutient des études - met en œuvre des partenariats	- facilitent l'organisation de campagnes scientifiques - diffusent de l'information - mettent en œuvre des démarches d'atlas pour la biodiversité communale ou de sciences participatives	État et ses établissements Régions et Départements Gestionnaires d'espaces n Organismes de recherche Sociétés savantes

EXEMPLES D'ACTIONS

- Mener l'inventaire de la géodiversité remarquable du territoire.
- Mettre en œuvre des atlas de la biodiversité communale.

MESURE N°3. CRÉER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE DE L'EAU

Après une étude attentive du positionnement de l'outil et de la complémentarité apportée à ceux existants, un observatoire de l'eau est mis en place. À l'échelle du parc national, il centralise et harmonise l'ensemble des données relatives à l'eau, pour les mettre à disposition de tout un chacun à travers un portail d'information.

Il s'agit en particulier d'assurer une veille sur les opérations menées en lien avec l'eau sur le territoire ainsi que de centraliser et harmoniser.

Pour améliorer la connaissance et la qualité des données partagées, quatre leviers mis en œuvre prioritairement en cœur (cf. objectif 1) sont accompagnés et au besoin déclinés en aire d'adhésion :

- renforcer le suivi biologique et chimique des masses d'eau ;

- développer le suivi quantitatif de la ressource, en particulier dans des sites en tension (aires de captage, bassins versants connaissant des assecs…), ainsi qu'une étude prospective sur la disponibilité de la ressource en fonction des besoins dans un contexte de changement climatique en s'appuyant sur des démarches de type Hyccare réalisées en Bourgogne ;

- identifier un ensemble de tronçons « laboratoire » pour mieux comprendre et illustrer le fonctionnement des cours d'eau, notamment en lien avec les enjeux de continuité écologique ;

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr

- animer un programme d’études sur les masses d’eau visant en particulier à mieux caractériser le fonctionnement hydrogéologique du territoire, et à caractériser les principales sources de pollution sur le territoire.

L’inventaire des cours d’eau et des ouvrages pouvant faire obstacle à la continuité est également poursuivi en vue d’en atteindre une connaissance quasi-exhaustive, en particulier au niveau du petit chevelu forestier.

Ce partage de l’information relative à l’eau peut ponctuellement, si les enjeux rejoignent ceux de la charte du Parc national, se coupler d’un porter à connaissance voire d’un accompagnement de structures porteuses dans l’élaboration de leur plan d’actions en faveur de la ressource en eau (cf. orientation 16).

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
- met en place l’observatoire de l’eau - mène des études - coordonne des suivis - accompagne techniquement et/ou financièrement des études - diffuse les résultats	- facilitent l’organisation de campagnes scientifiques - diffusent les résultats	État et ses établissements Agence de l’eau, ARS) Départements et leurs syn Organismes de recherche Fédération de pêche Asso de la nature Associations de propriétair

EXEMPLES D’ACTIONS

- Créer un observatoire de l’eau
- Mettre en place un portail d’information sur l’eau.
- Réaliser un inventaire complet des cours d’eau et des ouvrages liés à l’eau.

MESURE N°4. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX AGRICOLES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT

La finalité de cette mesure est de décliner la stratégie scientifique agricole, élaborée par le Conseil scientifique et validée par le Conseil d’administration du Parc national. Les thématiques de recherche retenues répondent à l’ambition de devenir un territoire pilote en matière d’agro-écologie* dans les zones agricoles intermédiaires et d’étayer le soutien à l’activité de polyculture élevage.

Pendant la durée de la charte, trois volets de recherche sont identifiés pour renforcer les connaissances propres

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr

aux spécificités du territoire (cf. orientation 12), qu'elles relèvent des sciences naturelles, économiques, humaines ou sociales. Ce sont :

- le fonctionnement des agrosystèmes et de toutes leurs composantes : fonctionnement propre des différents compartiments (sol, eau, air, etc.) et leurs interactions, biodiversité patrimoniale et fonctionnelle (pollinisateurs domestiques et sauvages, auxiliaires de culture, etc.), interactions faune domestique, faune sauvage et milieux, connaissance des habitats semi-naturels ou artificiels et des espèces associées. Étant particulièrement riche en écotones*, le territoire est un lieu d'étude privilégié des interactions entre milieux ouverts et espaces boisés, mais aussi d'expérimentation des pratiques permettant d'optimiser leur gestion ;

- le suivi des effets des changements globaux* et l'adaptation des agrosystèmes et des pratiques. Les recherches en lien avec la séquestration du carbone dans les sols agricoles (facteur 4 pour 1000*) sont privilégiées pour permettre le positionnement opérationnel des exploitants du territoire sur cette thématique : optimisation de la gestion des prairies, développement de couverts végétaux adaptés, techniques alternatives de lutte contre les ravageurs et biocontrôle, biodiversité des sols, etc. ;

- le suivi des cibles patrimoniales agricoles (prairies, pelouses, marais tufeux), dans le cadre de leur gestion conservatoire, notamment en cœur (cf. objectif 5).

Compte tenu de la faible représentation des agrosystèmes* en cœur et de leur diversité, ces actions de recherche liées aux agrosystèmes*, qu'elles soient fondamentales ou appliquées, sont à mener à l'échelle de l'ensemble du territoire du parc national.

Les résultats de ces recherches et expérimentations bénéficient d'une large diffusion aux acteurs du territoire (agriculteurs, conseillers, etc.) afin de permettre leur appropriation pour une gestion des espaces agricoles tournée vers l'agro-écologie* (cf. orientation 12).

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
- accompagne techniquement/ financièrement - conduit des études - aide au montage de projets - partage les connaissances	- soutiennent les démarches engagées - facilitent la diffusion des résultats	État Régions, Départements Organismes de recherche Organismes professionnels Associations de protection

EXEMPLES D'ACTIONS

- Développer des protocoles de suivi de la séquestration du carbone dans les sols cultivés.
- Développer les expérimentations sur l'implantation de bandes enherbées, notamment en interface forestière.

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr

Orientations

MESURE N°5. ACCOMPAGNER L'INVENTAIRE ET L'ÉTUDE DES PATRIMOINES CULTURELS

Des programmes de recherche interdisciplinaires – mêlant études historiques, archéologiques et sciences de l'environnement – sont conduits pour mieux connaître le rapport de l'homme à son territoire forestier sur le temps long ; ils prolongent et complètent les actions entreprises en cœur.

Selon l'étendue des campagnes Lidar* prioritairement engagées sur la zone de cœur (cf. objectif 1), l'établissement initie ou accompagne des actions permettant de compléter la couverture du territoire à l'échéance de la charte. Le traitement numérique des données est réalisé en partenariat avec les services de l'État, les Régions et les établissements de recherche (Maison des sciences de l'Homme de Dijon notamment). Les Unités mixtes de recherches, qui exploitent ces données Lidar* les prolongent par des enquêtes de terrain ou en archives. Elles documentent ainsi l'évolution de l'occupation du sol (gestion des espaces forestiers, polyculture et artisanat, travaux hydrauliques à l'échelle des vallées, répartition du peuplement, etc.) et donc le rapport de l'Homme à son environnement naturel à différentes périodes : Antiquité et Moyen Âge notamment. La présence du Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix, auquel des études scientifiques sont adossées, et de sites de fouilles renommés offrent des espaces de recherche, de découverte et de médiation exceptionnels pour les chercheurs, les habitants et les visiteurs. L'établissement public se mobilise pour faciliter et accompagner le montage de programme de recherche en lien avec d'autres secteurs du parc national.

En complément des études portant sur le bâti isolé du cœur, les bourgs du Parc national font l'objet de programmes d'études du patrimoine bâti. Pendant la durée de la charte, au moins 15 programmes auront été lancés avec les communes ou groupes de communes volontaires dans le cadre « l'inventaire général du patrimoine culturel ». Ils visent à mieux caractériser l'évolution des manières d'aménager et d'habiter le territoire depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Ces enquêtes exhaustives et topographiques s'intéressent à toutes les catégories architecturales du territoire : domestique, agricole, religieuse, artisanale (notamment liée à l'eau), industrielle (travail du métal), etc. L'histoire et l'évolution des techniques constructives comme la pierre sèche (cabanes, clôtures, ouvrages de soutènements, etc.) ou d'aménagement des paysages comme le plessage sont également concernées. Ces dernières sont aussi à envisager sous l'angle du patrimoine technique immatériel et à étudier en tant que geste et savoir-faire. Cet inventaire général du patrimoine est adossé aux méthodologies nationales et s'accompagne de campagnes de relevés architecturaux à même d'enrichir les projets de restaurations.

Pour mieux connaître et conserver le patrimoine immatériel (patrimoine technique, oral, langue vernaculaire, etc.) issu du rapport des hommes à leur environnement forestier, une enquête sociologique et ethnographique est menée par des chercheurs soutenus par l'établissement public. Cerner les usages et les pratiques liés à la forêt et expliciter l'organisation sociale qui les soudent permettrait de les préserver, les faire découvrir, les transmettre, les revitaliser, voire les réinventer. Les musées et centres d'exposition ont à charge de préserver les matériaux de l'étude et de les valoriser. La participation des habitants et des associations est encouragée, notamment pour mobiliser des collections privées ou publiques voire la mobilisation pour la récolte de données. Ces inventaires et études sont envisagés dans une démarche participative et initiés dès la création du Parc national.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
- conduit des études	- conduisent des études spécifiques	État

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr

Orientations

- accompagne techniquement/ financièrement les porteurs de projets - organise des actions participatives - partage les connaissances	- accueillent des chercheurs - facilitent la diffusion des résultats	Régions et Départements Laboratoires de recherche Musées du Pays châtillonn Sociétés savantes

EXEMPLES D’ACTIONS

- Engager un Inventaire général du patrimoine culturel du parc national.
- Appuyer le développement de prospections archéologiques dans d’autres massifs forestiers que le Châtillonnais.

Pages 75 à 81

Référence ID de l'article : #5849
Auteur : Tessa Vernier
Dernière mise à jour : 2020-07-07 09:24

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 15:51
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2025&id=10312&artlang=fr